



PRATIQUES MUSICALES AMATEURS DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION ANNEE 2023

Document à retourner **pour le lundi 13 mars 2023**, accompagné **impérativement** d'un **rib**, des **statuts** de l'association et de la **liste des musiciens actifs** :

- soit par courriel à sthieblin@somme.fr

- soit par voie postale à l'adresse suivante :

Conseil départemental de la Somme,
Direction de la culture et des patrimoines,
43 rue de la république
BP 32615 80026 Cedex1

A noter que vous pouvez également déposer votre demande sous forme dématérialisée sur le site www.somme.fr.

**Les documents parvenus après cette date
ne pourront pas être pris en considération.**

IDENTIFICATION

Type de société musicale :

- Harmonie
- Batterie Fanfare
- Orchestre
- Big Band
- Chorale
- Autre : merci de préciser :

Commune :

Nom de la société :

Nom du directeur :

Affiliation à la Fédération Musicale de la Somme : oui non

Si affiliation à une autre Fédération, merci de préciser

laquelle :
.....

Adresse de correspondance :

Nom :

Rue :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax :

Adresse mail :

Site web :

Données administratives :

Siège social :

Composition du bureau :

- Président :

- Vice-président :

- Secrétaire :

- Trésorier :

Numéro de récépissé de déclaration en préfecture (*W*, numéro de département suivi de 7 chiffres) :

Date de publication au journal officiel :

Numéro SIRET ¹ :

¹ Si vous n'en avez pas, il vous faut dès maintenant demander ce numéro à **l'INSEE Hauts de France 130 avenue Kennedy BP 405 59020 Lille CEDEX**. La démarche est gratuite. Il faut transmettre la copie des statuts et l'extrait de parution au journal officiel.

ACTIVITÉS 2022

Concerts réalisés en 2022 (en dehors des cérémonies officielles) :

Lieu du concert	Date du concert	Nom du projet/ manifestation

Autres activités éventuelles réalisées en 2022 (hors diffusion de concerts)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

ACTIVITÉS 2023

Nombre d'adhérents :

Nombre de musiciens / choristes actifs en 2023 :.....
(Merci de bien vouloir joindre également la liste des musiciens actifs de la société musicale)

Concerts réalisés ou prévus en 2023 (en dehors des cérémonies officielles)

Lieu du concert	Date du concert	Nom du projet/ manifestation

ELEMENTS BUDGETAIRES 2022-2023

Il est impératif de préciser, en les distinguant, les participations éventuelles de la commune et de la communauté de communes.

<u>CHARGES :</u>	Bilan 2022	Prévisionnel 2023
Frais administratifs et de gestion courante		
Achat de matériel et équipement		
Charges de personnel		
Frais de déplacement		
Dépenses des manifestations		
Divers		
Total des charges :		

<u>PRODUITS :</u>	Bilan 2022	Prévisionnel 2023
- Subvention de l'Etat		
- Subvention de la Région Hauts de France		
- Subvention du Département de la Somme		
- Subvention de la commune		
- Subvention de la communauté de communes		
- Cotisations et redevances des membres		
- Autres produits et recettes		
Total des produits :		

ACTIONS CULTURELLES PRÉVUES EN 2023

Le Département a la possibilité de soutenir financièrement une action culturelle à hauteur de 300€ maximum du type :

- soit organisation dans l'année d'une « rencontre » culturelle par la réalisation d'un projet associant d'autres structures culturelles venant d'autres champs esthétiques : chorale si le projet est porté par une société musicale et inversement, ou structure culturelle œuvrant dans le domaine du cirque, de la danse, du théâtre, des musiques actuelles, des arts visuels, etc.
- soit participation à une démarche de création comprenant une commande d'oeuvre à un compositeur, une rencontre avec le compositeur et une création publique.
- soit organisation d'un stage avec intervention d'une personnalité qualifiée/formateur spécialisé (artistes ou professeur d'enseignement artistique) ou participation à un stage de perfectionnement/remise à niveau. Présentation obligatoire d'une biographie de l'intervenant précisant ses diplômes et son parcours artistique.
- soit participation à un projet consacré aux pratiques amateurs piloté par un établissement d'enseignement artistique
- soit organisation d'un projet mené en direction de publics spécifiques : EHPAD, ALSH, structure médico-sociale, etc.
- soit commémoration d'anniversaire de la société musicale (10 ans, puis anniversaires correspondant à des multiples de 25)

En cas de présentation de plusieurs actions culturelles, le Département apportera son soutien à un seul projet, sous réserve de sa recevabilité lors de l'instruction.

Action culturelle n°1 :

cocher la ou les cases correspondantes à l'action

- rencontre culturelle** **démarche de création** **stage**
 projet publics spécifiques **projet pratiques amateurs** **anniversaire**

**Présentation de
l'action**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

**Lieu et calendrier de
l'action** :.....

.....
.....

Budget prévisionnel de l'action :€

Action culturelle n°2 :

cocher la ou les cases correspondantes à l'action

- rencontre culturelle** **démarche de création** **stage**
 projet publics spécifiques **projet pratiques amateurs** **anniversaire**

Présentation de l'action

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Lieu et calendrier de l'action :

.....
.....

Budget prévisionnel de l'action :€

A dupliquer autant que d'actions culturelles à présenter,

Autres activités éventuelles réalisées ou prévues en 2023 (hors diffusion de concerts et hors actions présentées ci-dessus)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

ACQUISITION D'INSTRUMENTS, DE PARTITIONS, DE MATERIEL OU PETITS ACCESSOIRES PRÉVUE EN 2023

oui non

Si oui la demande doit être effectuée sur **présentation de devis** et le versement se fera sur présentation de factures acquittées. L'achat des instruments ou des partitions ne pourra être effectué qu'après le vote favorable de la Commission permanente. Ce bonus ne peut être attribué que tous les 2 ans pour une société musicale.

Présentation de l'achat envisagé

Budget prévisionnel de l'achat :€

CLASSEMENT CMF EVENTUEL

Classement actuel (la dotation correspondant à la réussite effective aux concours de la CMF sera effective sur une durée de 3 ans à partir de l'année de réussite au concours) :

Si Harmonie ou Batterie-Fanfare :

- Honneur 1^{ère} division
- Excellence 2^{ème} division
- Supérieur 3^{ème} division

Année d'obtention de ce classement :

Si Big Band :

- Difficile
- Moyen
- Facile

Année d'obtention de ce classement :

SIGNATURE

<p>LE PRESIDENT (Nom et signature)</p> <p>A..... le</p>	<p>LE TRESORIER (Nom et signature)</p> <p>A le</p> <p>Cachet de l'association</p>
--	---

Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis sont exacts et que l'association s'engage à fournir tous les éléments d'information sollicités nécessaires à la vérification de l'utilisation de la subvention.